

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 106386-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur KUDAWOO Komi Dzidzobé, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à LOME AFLAO MAMAN N'DANIDA, connu sous le nom de MAMAN N'DANIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 534C-535, à l'Est par le lot n° 534B et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106387-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur DEGBADJO Bello-Sylvestre, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 01 a 46 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOME-DZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par l'emprise d'une rivière, au Sud et à l'Est par la propriété ADJE KOMI, et à l'Ouest par la propriété LASSEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106388-GL déposée le 10-10-2022, Madame ANKOU Abla Mawuli, profession : assistante de direction, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATTIYIKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AZIAYIKE KODJO, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106389-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur ADJAHO Koffi, profession : consul, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMAGNA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1133, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1130.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106390-GL déposée le 10-10-2022, Madame KUAKUVI Lucie, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à AFLAO GAKLI AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 723, à l'Est par le lot n° 721 et à l'Ouest par le lot n° 724B.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à ALESSOU A. Rosaline-G et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106391-GL déposée le 10-10-2022, M. et Mme TCHAPO Oubote et HOUNKPEDJI Mable épouse TCHAPO, profession : gestionnaire des ressources humaines et revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliés à CARREFOUR BLEU, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KLEVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 317, au Sud par une rue de 28 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 316 A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106392-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur SEDDOH Koffi Dovi L, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ATTIGANGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBAKA AGBETSI et à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106393-GL déposée le 10-10-2022, Madame EDOH Abra Amenyo, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à VAKPO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 13 m, au Sud par le lot n° 1098, à l'Est par le lot n° 1101 et à l'Ouest par le lot n° 1097.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106394-GL déposée le 10-10-2022, Madame TETEGAN Kodjassi, profession : cuisinière, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA KONHE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKI MESSAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106395-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur AFIDENYIGBA Tete Edem, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à NANEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route SEGBE AKATO-VIEPE de 30 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIANKOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la COOPEC-AD et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106396-GL déposée le 10-10-2022, Madame KINDE Rebecca Méyé M, profession : médecin, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par le lot n° 621, à l'Est par le lot n° 623 et à l'Ouest par le lot n° 622A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106397-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur ADIKOU Komlan Michel, profession : revendeur, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à ADJOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 326, au Sud par le lot n° 322, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, et à l'Ouest par le lot n° 323.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106398-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur KATAKITI Afoh Gado, profession : avocat, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 03 ca, situé à LOME SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité SIKATA et AKPATSA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106399-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur LARE Nibumoè, profession : entrepreneur, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJEVI KOSSI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106400-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur KOUDOYOR Teko Sitou Fabrice, profession : douanier, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété VUASSI AMA, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106401-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur AYIGAH Kokouvi, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 81 ca, situé à BAGUIDA PLANTATION, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété FIOKLOU AYAO, au Sud par la propriété AKLIGO ATOH, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les propriétés DAVON et AKLIGO DJATIMLIN, et une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106402-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur HOUNGUES Komlan Eddy, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA AFIADENIGBAN, connu sous le nom de AFIAGNIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DZAKA KODJO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106403-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur HOR Afemenusui K. E., profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 84 ca, situé à LOME TOKOIN HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par le lot n° 102, à l'Est par les lots n° 104 et 119, et à l'Ouest par le lot n° 117.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106404-GL déposée le 10-10-2022, Madame BELEYI Maza-Halo, profession : étudiante, demeurant à AGOE et domiciliée à ADETIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité AMEDEDJISSO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106405-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur GNINDOUN ASSIAKOLEY Adjété, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KPOTA DJIFA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété GOGNO, et à l'Est par les propriétés GOGNO et ETOU KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106408-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur DOGON Komlavi Aféléte, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 12 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106409-GL déposée le 10-10-2022, Madame SIMWALA Mawaritom, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WUITOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106410-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur TCHEFOU Kokou, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZOPOMAHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 79 ca, situé à SANGUERA ZOPOMAHE, connu sous le nom de DEKEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité KPOGO, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALLAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106411-GL déposée le 10-10-2022, Madame AFAVI Kafui épouse HUSUNUKPE, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 69 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106412-GL déposée le 10-10-2022, Madame AFAVI Kafui épouse HUSUNUKPE, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME-TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HUSUNUKPE et à l'Est par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106413-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur ADAYI Komi Martin, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 46 ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété NOUWATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106414-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur ZOUWINABA Mohamed, profession : commissaire de police, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 87 ca, situé à TOGGLEKOPE ALINKA, connu sous le nom de TOMADJEKPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AWOUDI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune, et à l'Est par la propriété AWOUDE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106415-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur ZOUWINABA Mohamed, profession : commissaire de police, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 81 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPONSOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106416-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur DAOU Aklesso Yerima, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 92 ca, situé à BE-CENTRE TOKOIN, connu sous le nom de ADEWI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 161, au Sud par le boulevard de la KARA de 30 m, à l'Est par un passage de 03m et à l'Ouest par le lot n° 174.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société ZENER S.A et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106417-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur SEGBEDJI Koffitsè, profession : ingénieur génie électrique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 31 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPOTO A. EDOH, au Sud par la propriété AKI KODJO et à l'Ouest par la route KONHE KLEME de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106418-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur SEGBEDJI Koffitsè, profession : ingénieur génie électrique, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO AVOEME, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106419-GL déposée le 10-10-2022, Madame BONY Adzo Ivonne, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO AVOEME, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONSOU et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106420-GL déposée le 10-10-2022, Monsieur YAKOUBA Abdoul-Kérim, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 92 ca, situé à BE, connu sous le nom de KEGUE NETIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par le lot n° 342, à l'Est par le lot n° 343 et à l'Ouest par le lot n° 341A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106421-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KPOTOSSOU Koffi, profession : mécanicien d'entretien, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 09 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété KLOGO, à l'Est par la propriété HABADADJI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106422-GL déposée le 11-10-2022, Madame FOLY Ama Patience, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKAKPOVI M. MAWOULE et AKAKPOVI WISDOM, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106423-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur BONFOH Ahmed Sanih, profession : enseignant chercheur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE ATITEGOME, connu sous le nom de AVAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SASSAKA K, et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106424-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur BONFOH Ahmed Sanih, profession : enseignant chercheur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE ATITEGOME, connu sous le nom de AVAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SASSAKA K.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106425-GL déposée le 11-10-2022, Madame ADANLETE Amassan, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE CHATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 20 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 439, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par les lots n° 436 et 437, et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106426-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur TAMELY Pyno, profession : technicien d'assurance, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 21 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HADETA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106427-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KPELOU Kokouvi Tcha, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BOBI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106428-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur YENOU Janvier, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 83 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route ADIDOGOME LA PAPAM YOKOE de 28 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 388C et à l'Ouest par le lot n° 387.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106429-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur DOVI Simon Adjeté, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 99 ca, situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété TOGLO, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106430-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur LAWSON Menelik Boevi Y, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ABOBOKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GATHO KOSSI et EWON KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106431-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur DEDJI K. Agbenozan, profession : diplomate, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 05 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 9 et à l'Ouest par le lot n° 7.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106432-GL déposée le 11-10-2022, Madame ADOHOUN Akossiwa Abouya épouse ANTHONY, profession : kinésithérapeute, demeurant à LOME et domiciliée à KLEME AGOKPANOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété PARBEY KOFFI et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106433-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur AFELI Koffi Agbeko, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIANYO AWOUSSOU et à l'Est par la propriété WOLEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106434-GL déposée le 11-10-2022, Madame SONHAYE Bilah Gnanba, profession : employée, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 464, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 471 et à l'Ouest par le lot n° 469A - 470B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106435-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur TCHIKPE Kokou Marcel, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57 a 08 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de BAYEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud par les lots n° 8 et 48, et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106436-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur TCHIKPE Kokou Marcel, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 45 ca, situé à AGBODRAFO KPEME, connu sous le nom de TANGUETA, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 12 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LOGO ATOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106437-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur BADJE Koffi Agbessi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 13 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété TETE, au Sud et à l'Ouest par la propriété de feu LAODJASSONDO K. PAMAZI représenté par LAODJASSONDO ESSODINAM, à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106438-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur HOUNAKE KOUASSI Anoumou, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZIAGBEDE SOADAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106439-GL déposée le 11-10-2022, Madame LARE Arzouma, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 47 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AHLIHAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KONGO EKLOU, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DEGBE représentée par DOGLI KOFFI, et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106440-GL déposée le 11-10-2022, Madame DJOSSOU Akouavi E, profession : employée, demeurant à COTONOU et domiciliée à COTONOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GAKPE et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106441-GL déposée le 11-10-2022, Madame KANAM Abgou, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00 a 25 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SESHIE GBEDASSI, à l'Ouest par la propriété KLUTSE KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106442-GL déposée le 11-10-2022, Madame AVOYI Afi épouse HANNY-ALEMON, profession : artiste chanteuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 20 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété MASSEME DANDEMON, au Sud par une rue de 16 m et la propriété MASSEME DANDEMON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106443-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur JOHNSON Koffi Ansah Enu, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKATO F. KOUDJODJI et à l'Est par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106444-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur BONSA Baminte, profession : technicien supérieur de laboratoire, demeurant à KONKOARE et domicilié à KONKOARE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 95 ca, situé à SEGBE AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété HOUNSOUKPE KOKU, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106445-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KOUDADJOU Abel Olagunle, profession : vulcanisateur, demeurant à SANGUERA et domicilié à ZOPOMAHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 82 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBEZOUKE MAWULI, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une ruelle de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106446-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KOUDADJOU Abel Olagunle, profession : vulcanisateur, demeurant à SANGUERA et domicilié à ZOPOMAHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 83 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOKLITO NYABI KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106447-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur ZOUNON Kodjovi Edem, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AVUTAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIADEDZI ADANLESSOSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106448-GL déposée le 11-10-2022, Madame EKLOU Adakou, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADETIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106449-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur GOMADO Komla Afelete E, profession : agent maritime, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 84 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VOSSA et à l'Est par la route MISSION TOVE SANGUERA de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106450-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KAO Awi, profession : infirmier d'Etat, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSIMADI et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106451-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KASSINDJA Moukaila, profession : kinésithérapeute, demeurant à AGOE et domicilié à ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 46 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBONGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106452-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KASSINDJA Moukaila, profession : kinésithérapeute, demeurant à AGOE et domicilié à ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBONKLI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106453-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KASSEGNE Komlavi Mawule, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à SANGUERA FOZUI, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TSOKPOSSOU et ATILLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106454-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur AKPABIE Adoté Ayaovi, profession : salarié, demeurant à LOME et domicilié à QUARTIER DES ETOILES, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 90 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AVESSIVE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété GAMON, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106455-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KOUEVIKOE Kangni, profession : bijoutier, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 92 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AWONKOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 315, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 317 et à l'Ouest par le lot n° 316 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106456-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur GUINHOUYA Kodjo, profession : technicien en bureautique, demeurant à SANGUERA et domicilié à SAGRAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 65 ca, situé à SANGUERAATIDJIN, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie ferrée LOME KPALIME, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106457-GL déposée le 11-10-2022, Madame JOHNSON Ama Amissaba, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE AFIADENYIGBA, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGOUZE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106458-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur ASSOGBA Zinsou, profession : comptable, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 22 ca, situé à AGOE LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par la propriété AKEY ANANI et à l'Est par la propriété EKLOU YIGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106459-GL déposée le 11-10-2022, Madame MADJRI Kouamba et M. AYITE Komla, profession : ménagère et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à SOTED, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété GATHO KOUAMI, au Sud par une rue existante de 16 m et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106460-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur HEGNO Kokou, profession : maçon, demeurant à LOME KPOGAN et domicilié à AGBETSIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPOGAN AGBETSIKO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n°2 LOME ANEHO de 40 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LAMBOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106461-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur DJAFALO Essobiyou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 52 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BARAGBON et GOZAN et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106462-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur AYIGAN Edoh Felix, profession : topographe, demeurant à LOME et domicilié à ATIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AYITE KOFFI MAWUENA GABRIEL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106463-GL déposée le 11-10-2022, Madame GERALDO Akouvi Oussamatou, profession : commerçante, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à ATAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 1382 et 1383, au Sud par le lot n° 1381B, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1380.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106464-GL déposée le 11-10-2022, Madame MOUSSA Souweda, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN TRESOR, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO YOKOE, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 28, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par le lot n° 30 et à l'Ouest par le lot n° 28A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106465-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur LOADJASSONDO Essodinam, profession : agent de douanes, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 149, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, et à l'Ouest par le lot n° 146.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106466-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur EDOU Idrissou, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à KOSSIGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 57 ca, situé à AGOE NYIVE DALIKO, connu sous le nom de SAKPLETOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété KOUNOUTCHO et à l'Ouest par la propriété SEMEHA ZIKPI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106467-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur KOUDJO Kossi, profession : chauffeur, demeurant à ATAKPAME et domicilié à TALO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 49 ca, situé à ADETIKOPE KLADJEME, connu sous le nom de AWAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIFOZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106468-GL déposée le 11-10-2022, M. et Mme ATOUNOU Agossou Gadedji et AWI Afi Kouloum épouse ATOUNOU, profession : mécanicien tourneur et infirmière, demeurant à LOME et domiciliés à YOKOE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 132, à l'Est par le lot n° 129B et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106469-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur BATALIA Yao, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 85 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16 m, au Sud par le lot n° 137, à l'Est par le lot n° 139 et à l'Ouest par les lots n° 134 et 135.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106470-GL déposée le 11-10-2022, Monsieur PETHOS Koffivi, profession : revendeur, demeurant à Allemagne et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 95 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par l'emprise de la ligne de haute tension LOME KPIME, au Sud par la propriété KPELI AGLEKO, à l'Est par la propriété ATILA MIHEAYE et à l'Ouest par la propriété KABLE KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106471-GL déposée le 11-10-2022, Madame TSOLU Yawa et M. ABAYA Mensah Eyram, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 40 ca, situé à LOME AFLAO EKPO, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AYIVON KOKOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106472-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur TONOU-AKUE Adoté Atatoè, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 45 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBOLO AMOWOTO, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106473-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur HEGNON Komi, profession : responsable commercial, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 63 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AGBONUGA, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la collectivité MAZA AVOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106474-GL déposée le 12-10-2022, Madame DOUTI Langbatib, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 54ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106475-GL déposée le 12-10-2022, Madame SOH Essoyomewè épouse BALLE, profession : enseignante, demeurant à SOKODE et domiciliée à KPANGALAM, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 31 ca, situé à LOME AFLAO AGBALEPEDOGAN, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 722, au Sud par le lot n° 719, à l'Est par l'emprise de la ligne de haute tension d'AKOSSOMBO et à l'Ouest par les lots n° 718 et 720.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106476-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur BIGNANG Pinanh, profession : professeur d'EPS, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKY AYAWA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106477-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur PATATA Polonam, profession : électricien bâtiment, demeurant à DJAGBLE et domicilié à DJAGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 58 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de KPEDEVI-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBOBA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106478-GL déposée le 12-10-2022, Madame DEVO Meyevi Viviane, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJESSON ATSOU et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106479-GL déposée le 12-10-2022, Madame KONDE Kpandipou, profession : directrice de société, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 46 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété PARBEY KANGNIVI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106480-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur EFOU Kossivi Dégboè, profession : chaudronnier, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à SEGBE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMAKO et à l'Est par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106481-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur AMADOU Ali Babanguida, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 61 ca, situé à BE, connu sous le nom de KEGUE ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété ANTHONY KOKOU et à l'Ouest par la route nationale n° 34 LOME VOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106482-GL déposée le 12-10-2022, Madame D'ALMEIDA Antonia Marion Massan Afi, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 10 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 249A-250, au Sud par les lots n° 247 et 248, à l'Est par le lot n° 250Bis et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106483-GL déposée le 12-10-2022, Madame D'ALMEIDA Meggy Dede Ablawa épouse MAHAM, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 69 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 253, 254 et 255, au Sud par le lot n° 249A-250, à l'Est par le lot n° 252B et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106484-GL déposée le 12-10-2022, Madame D'ALMEIDA Joanelle Lara Kokoe Afi, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 85 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 251A-252A, au Sud par le lot n° 249B-250B, à l'Est par le lot n° 250Bis et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106485-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur AKLAH Yaovi, profession : chef de service, demeurant à AGOE et domicilié à KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 94 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ADETOU, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et la propriété ADETOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106486-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur DJAGLI Kodjo Mawuenam, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 02 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie express de 80 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par le lot n° 782 et à l'Ouest par le lot n° 784 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106487-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur KOFFI Kossi, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à ANOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 06 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 30 m, au Sud par les lots n° 402 et 403, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la route MISSION TOVE AGOE ASSIYEYE de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106488-GL déposée le 12-10-2022, Madame AYANDEJI Ayanyemi Saratou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME YOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 96 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 06 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 25 A et à l'Est par le lot n° 26.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106489-GL déposée le 12-10-2022, Madame ABAH Améyo, profession : tresseuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à AGBODRAFO DJASSEME, connu sous le nom de EDEKPE KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 10 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété FUMEY DOVI BOBY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106490-GL déposée le 12-10-2022, Madame TETevi Ayélévi, profession : brigadier de police, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOKATE KOUDA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106491-GL déposée le 12-10-2022, Madame MESSAN Adjo épouse LAWSON, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AHONDO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106492-GL déposée le 12-10-2022, Madame FAYA Pilakani épouse BOTRE, profession : enseignante, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALI GBOLOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106493-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur SABI Adegboye, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAGLO et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106494-GL déposée le 12-10-2022, Madame AGBEZOUHLON Sandra C. Amy, profession : commerciale, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ADETSOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106495-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur KATCHIKARING Tagba, profession : sous-officier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 56 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AGOUKLE-FEDA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPODO KOKOUVI NICOLAS et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106496-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur KONDO Tété Aboudji, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ANANI AMETA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZONYRANOU MOU et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106497-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur AZILAN Awuve Koffi A, profession : diplomate, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106498-GL déposée le 12-10-2022, Madame FOLI-BEBE Ayoko Sena, profession : gestionnaire commerciale, demeurant à LOME et domiciliée à VAKPO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 64 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZEVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106499-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur SEBOU-TCHAOU Daouda, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ETSIGNO, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106500-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur AKAKPO Yawovi Justin, profession : tailleur, demeurant à LOME et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 03 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par la propriété AVOYI, à l'Est par la propriété ABOTSI et à l'Ouest par la propriété KOUDAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106501-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur KUESSAN Kossi Gildas, profession : mécanicien chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à BE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SOWADAN ADETOU et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106502-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur SOWADAN Komlan, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 61 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BOWONOU DOE AYAWOVI, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par la propriété ANTHONIO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106503-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur AMEVOR Komi Adanu, profession : ingénieur, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 84 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI-ANYIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 161, au Sud par le lot n° 164, à l'Est par le lot n° 162B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106504-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur AMOUZOU Hessou Togbé, profession : administrateur réseau, demeurant à LOME et domicilié à SUPER TACO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 61 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADOKU KOMLAVI ELOLO et à l'Est par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106505-GL déposée le 12-10-2022, Madame TODJALLA Méyébina-Esso, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 09 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TSOMANA KOMLAN, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106506-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur GUENOUKPATI Djimessé, profession : ingénieur des travaux agricoles, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 33 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ELAVANYON, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2650, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 2649B et à l'Ouest par le lot n° 2647.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106507-GL déposée le 12-10-2022, Madame AMEGNINOU Sonia-Christelle, profession : agent de voyage, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 61 ca, situé à KLOBATEME, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATTISOGBUI ADOTE KOSSI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106508-GL déposée le 12-10-2022, Madame AMEGNINOU Sonia-Christelle, profession : agent de voyage, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 10 ca, situé à KLOBATEME, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ATTISOGBUI ADOTE KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106509-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur TENGUE Ayao, profession : assistant d'hygiène, demeurant à ASSAHOUN et domicilié à AJAVON KOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 83 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SAFUI et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106510-GL déposée le 12-10-2022, Monsieur OUKPEDJO Abdel Rachid, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 07 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGBEKO ADJEVI, au Sud par la propriété MONDRO APEDO KOKOUVI, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106511-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur AGUIM-ALI Bidemnewe Magnim, profession : juriste, demeurant à ATAKPAME et domicilié à AGBO-KPOTAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SITTI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106512-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur TOULEASSI Comlanvi P. Selom, profession : agent d'assurance, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME GBONSSE KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGADJI KOKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106513-GL déposée le 13-10-2022, Madame DE POUKN Pobinangue épouse KABASSIMA, profession : secrétaire d'administration, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106514-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur KOMBATE Yendukwa, profession : chef chantier, demeurant à HAHOTOE et domicilié à CITE MINIERE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONE DE REINSTALLATION DES EXPROPRIES CAMP FIR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par le lot n° 187, à l'Est par le lot n° 184 et à l'Ouest par le lot n° 185B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106515-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur AMAH M'bapnou, profession : employé de bureau, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DIKAME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMADO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106516-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur TCHAGOUNI Salifou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 751, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 7499 et à l'Ouest par le lot n° 753.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106517-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur APEDO Komlavi Zogli, profession : staffeur, demeurant à AGOE et domicilié à BKS, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ESSE, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106518-GL déposée le 13-10-2022, Madame GBEDJANGNI Essi Sylvia, profession : particulier, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VIDEKE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106519-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur TOGBE Maruis Houndeton, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 52 ca, situé à AFOIN, connu sous le nom de KOLIAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKOUETE FOLLY, au Sud par une rue non dénommée de 10 m et à l'Ouest par la route ANEHO ANFOIN de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106520-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur ASSIMTI Zakari, profession : conducteur, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 41 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ASSIONGBON FOLY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106521-GL déposée le 13-10-2022, Madame AYITE Essie Kayissan, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1584, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune et à l'Est par le lot n° 1587.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106522-GL déposée le 13-10-2022, Madame AYITE Essie Kayissan, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 63 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par le lot n° 456, à l'Est par le lot n° 457 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106523-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur DJAMBAGUE Mado, profession : fonctionnaire de police, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOUNKPETOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106524-GL déposée le 13-10-2022, Madame AKAKPO Akouvi Mablé, profession : gérante, demeurant à LOME et domiciliée à NYEKONAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPESSE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DRAFOE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106525-GL déposée le 13-10-2022, Madame SENAH Akouvi, profession : accoucheuse, demeurant à LOME et domiciliée à KLIKAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 66A, au Sud par le lot n° 68, à l'Est par le lot n° 67 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106526-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur SENAH Kossingbé Comla, profession : comptable, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à LLOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 64, au Sud par le lot n° 66B, à l'Est par le lot n° 67 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106527-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur MEZIHON Kokou, profession : tapissier, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 70 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété AHIAMBJI KODJOVI, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété des héritiers GBONFOU KOMONDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106528-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur ATTISSOU Kokou Missiléonou, profession : déclarant en douanes, demeurant à KPOGAN et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 22 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GBLA, au Sud par une rue et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106529-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur TEN Kodzo Blewu, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJEGNO PAPAAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106530-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur DOUTI Labatibe, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 21 ca, situé à AGOE LEGBASSITO, connu sous le nom de KPLOKPOVEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YIBOKOU ALLASCANDE et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106531-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur DOUTI Labatibe, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 49 ca, situé à ADETIKOPE ADOGLOVE, connu sous le nom de KPOTAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SANOUMEGAH et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106532-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur SOULEMANA Sahidou, profession : pharmacien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 35 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité XENYO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106533-GL déposée le 13-10-2022, Madame AZOTI Naka Ayekinam, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADONSOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106534-GL déposée le 13-10-2022, Madame AZOTI Naka Ayekinam, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGBO DJAKPA, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 12 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106535-GL déposée le 13-10-2022, Madame PALANGA Dodo épouse HOUNGUES, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 82 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété PUGOR, à l'Est par la réquisition 62386 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106536-GL déposée le 13-10-2022, Madame LASSEY Kayissan Hilder, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 98 ca, situé à ANEHO AGBATA, connu sous le nom de TOGOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété ALL CELESTIN, à l'Est par la propriété ALLAGLO MESSISSAN et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106537-GL déposée le 13-10-2022, Madame ADJIKU Adzia Amivi, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 20ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE-KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 40, au Sud par le lot n° 44, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 41.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106538-GL déposée le 13-10-2022, Madame SABA Ama Bumawuda, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de KLEGOME DOUME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU représenté par DJIDO KOMLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106539-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur KONKO Yaovi Gaspard, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KANYIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BAGUIDA ADAMAVO, connu sous le nom de MAYAKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GASSOU KOFI SAMEDI, et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106540-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur AMEGAN Yawovi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à DABARAKONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 49 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN YOVO-KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106541-GL déposée le 13-10-2022, Madame AKAKPO Mayi Zihoue, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 81 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALOGAVI SOSSOUVI et à l'Est par la propriété PLACCA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106542-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur NOVON Kokou Ben, profession : directeur de société, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZANKLI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106543-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur HAITO Komlan, profession : chauffeur, demeurant à LOME AFLAO et domicilié à YOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1563A, au Sud par le lot n° 1565, à l'Est par une réserve administrative spéciale et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106544-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur DJAKPO Kodjovi, profession : ingénieur Telecom, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 01 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AMOU AGBALETI, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBEKO KOUZAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106545-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur KAGNATOU Essozolah, profession : officier des FAT, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ATHIEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 47 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité KOFFI SOGAN, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété ASSIMADZI K. JOSEPH et à l'Ouest par la propriété AKI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106546-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur KIKINA BIACHI Kodjo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 69 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ADODO KOMLAN, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106547-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur AKANTO Gnimpoussara, profession : archiviste, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de YESUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGODE YAO AGBENYO, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, et à l'Est par la collectivité AGODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106548-GL déposée le 13-10-2022, Madame DJIKPO Akouavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 20 ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 831A, à l'Est par le lot n° 832 et à l'Ouest par le lot n° 830.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106549-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur OURO-KOURA Safiou, profession : militaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 94 ca, situé à SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LIASSIDI, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106550-GL déposée le 13-10-2022, Madame KOFFI Akuvi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 6bis, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106551 déposée le 13-10-2022, M. et Mme MENSAH-OUVOR Messanvi et NOUSSOUKPOE Mensan Ayawovi épouse MENSAH-OUVOR, profession : chef d'entreprise et comptable, demeurant à FRANCE et domiciliés à PARIS, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca 32, situé à LOME KELEGOUGAN, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 996, au Sud par le lot n° 994, à l'Est par la voie express et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106552-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur TEBIE Tchaakounou Agouyou, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de APOUGBLE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOGBE et au Sud par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106553-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur TEBIE Tchaakounou Agouyou, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de APOUGBLE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106554-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur ABA Kodjovi, profession : particulier, demeurant à AGOE et domicilié à KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 06 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VIDEHA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106555-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur HOMEDJE Koffi Akouété, profession : pasteur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 53 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAGBA KOMI WOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106556-GL déposée le 13-10-2022, Madame EKY Solevo Labishi épouse ADEVOUN, profession : informaticien, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHADJI et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106557-GL déposée le 13-10-2022, Madame LAWSON-HELLU Kayissan Mawubedjro, profession : garde d'enfants, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité WOSSE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106558-GL déposée le 13-10-2022, Madame MADJRI Kouamba et M. AYITE Komla, profession : ménagère et sans profession, demeurant à LOME et domiciliés à SOTED, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité TETEKPO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété AMIDOU-MAMA.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106559-GL déposée le 13-10-2022, Madame EZI Akossiwa, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOKUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAKPE et au Sud par une rue existante de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106560-GL déposée le 13-10-2022, Monsieur AZIAKPOR Komlan Eli, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUTEPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106561-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur SOKPO Koffi Wobubé, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LOME AFLAO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ZOTOU, au Sud par une ruelle de 05 m, à l'Est par la route LOME KPALIME et à l'Ouest par la propriété DH PAUL.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106562-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur YEMEY Gaspard Aurelien, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 01 ca, situé à AKLAKOU, connu sous le nom de LYCEE AKLAKOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPONSOU KODJO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106563-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur YEMEY Gaspard Aurelien, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 89 ca, situé à AKLAKOU, connu sous le nom de PEDAKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAKPO et au Sud par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106564-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur TCHAKALA Kassim, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à TOGBLE KOPE, connu sous le nom de KOTOKOLI ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la réquisition n° 35113, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSIGNON EKLOU et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106565-GL déposée le 14-10-2022, Madame MOUSSILIMI Ayichatou, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de HAVUTAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIADEDZI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106566-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur BARNABO Neimpak, profession : géographe, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAVI KOSSI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106567-GL déposée le 14-10-2022, Madame SESSIE Adjovi Enam, profession : secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 07 ca, situé à BE CENTRE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par le lot n° 382 et à l'Ouest par le lot n° 381A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106568-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur PASGO Jonas, profession : retraité, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 36 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATCHANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 435, à l'Est par les lots n° 436 et 437, et à l'Ouest par le lot n° 430 a-431 a.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106569-GL déposée le 14-10-2022, Madame AYI Ablavi Dédé Pauline, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSIVI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à AGBODRAFO ALOGAVI, connu sous le nom de KOULIVO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKAKPO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106570-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur TSOGBE Komla Mawuli, profession : maçon carreleur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 02 a 08 ca, situé à SANGUERA KLIKAME, connu sous le nom de AGBAVON KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAVON K. RAPHAEL et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106571-GL déposée le 14-10-2022, Madame AFIDEGNON Akouavi épouse GBOLOGAN, profession : enseignante, demeurant à NOTSE et domiciliée à NOTSE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 81 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété EDZAH ASOU, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la propriété DANKLOU M'GBOLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106572-GL déposée le 14-10-2022, Madame GNASSIGBE Biwizibe, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN GBONVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 89 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une propriété non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106573-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur OCLOO Komla Dzidzokpokpo, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DEVUIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ALABI MAMOUDOU, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une 18 m et à l'Ouest par les propriétés ALABI MAMOUDOU et AMEDJROBADA SEPENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106574-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur NOBIME Komla Séna, profession : pasteur, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 96 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOMETY KODZO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu NOBIME Kouakou Kowuvi et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106575-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur DALIKOU Komlan, profession : tâcheron, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE AGBLEGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 06 ca, situé à ADIDOGOME, connu sous le nom de GBLINKOMEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 37, au Sud par le lot n° 38B, à l'Est par une rue de 24 m et à l'Ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106576-GL déposée le 14-10-2022, Madame ABOTSI Massan Mawulawoe et M. ABALO Follyvi, profession : coiffeuse et comptable, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 87 ca, situé à LOME AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE ETSE et au Sud par une rue de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106577-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur SEIDOU Saïdou Aboudoulwahabou, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 72 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBADRI KOMLAN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106578-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur SANDA Akarawatou Djiwa, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BIAM KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106579-GL déposée le 14-10-2022, Madame ABDOULAYE Mourdjana, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOVI AMOUZOU PASCAL et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106580-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur YELOU Yaovi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à DANGBESSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la maison de la collectivité YELOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106581-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur KOUVAHE Adadé D. Marius, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domicilié à KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 37 ca, situé à AFLAO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité EDZAME, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106582-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur YAKPO Kodzo Joseph, profession : revendeur, demeurant à KPESSI et domicilié à KPESSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 44 ca, situé à KPESSI, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DJABASSOU MISSADOM, au Sud par la propriété KLOUGAN PAVI, à l'Est par la propriété LAWSONADOKPO et à l'Ouest par la route KPESSIAMADJI de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106583-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur ZOUHONGBE Koffi Jacques, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à PLANTATION, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GABA, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106584-GL déposée le 14-10-2022, Madame AMEDZEAPE Ama Melewome, profession : opératrice de saisie, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 56 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME YEWEPÉ, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMETO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106585-GL déposée le 14-10-2022, Madame AKLI Afiwoa Dodjivi épouse ASHIBOYE, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 91 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 366A, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot n° 367 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106586-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur BROOHM Afutu Sylvestre, profession : agent de voyage, demeurant à LOME et domicilié à PA DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 10 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPOTA, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété BROOHM et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106587 déposée le 14-10-2022, Madame KPASSEGNA Djodjina épouse AGBEVE, profession : déclarante en douanes, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 66 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKOUMA DODJI K. et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106589-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur AGOUDA Mondoza, profession : technicien supérieur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DZEMEKEY KOUDJO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106590-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur KWAKOU Yao, profession : planteur, demeurant à OUNABE et domicilié à OUNABE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUMESSI KOFFI et à l'Ouest par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106591-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur KWAKOU Yao, profession : planteur, demeurant à OUNABE et domicilié à OUNABE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété CHAKA ATTIVI, et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106592-GL déposée le 14-10-2022, Madame EZI Olabi Adjoa Atcheoukou, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJENYO et à l'Est par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106593-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur AZANDA Ametondji, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN PROTESTANT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 13ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DUNKU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106594-GL déposée le 14-10-2022, Madame SEVO Yawa Sefofo, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WONOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106595-GL déposée le 14-10-2022, Madame OLYMPIO Ibidun, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à KODOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 79 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1056, au Sud par la rue AGP de 14 m, à l'Est par le lot n° 1040 et à l'Ouest par le lot n° 1039 et 1039 bis B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106596-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur ASSAFU Banoubi Emmanuel, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 69 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie ferrée LOME KPALIME de 50 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106597-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur LAKOUGNON Flade, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKPOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106598-GL déposée le 14-10-2022, Madame TOMELA Amavi Essenam, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à GBLEKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 68 ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de WATAKLASSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 147, au Sud par le lot n° 149 B, à l'Est par les lots n° 148 et 150 et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106599-GL déposée le 14-10-2022, Madame MAWUSI Afi, profession : pasteur évangéliste, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 90 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route SEGBE ADIDOGOME de 30 m, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par le lot n° 1B et 2, et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106600-GL déposée le 14-10-2022, Madame SAMA Maglibe épouse TCHAKPELE, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ALI GBOLOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106601-GL déposée le 14-10-2022, Madame AHOUBIOKIN Doh, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BE AHADJI KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APETOH, et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106602-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur KPATCHA Afo-Eyao, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ATCHANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à TOGBLEKOPE KPEDEVI KOPE, connu sous le nom de DAKPON KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route TOGBLEKOPE AGOSSITO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAKPON KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106603-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur ABDOULAHI Mouhamed, profession : professeur coranique, demeurant à KPALIME et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 37 ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LADI AGBEMASSO, au Sud par la propriété D'ALMEIDAAYITE RAYMOND GASTON et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'ONG CITAPA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106604-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur ALI Akoete, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 32 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1220, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 1223 et à l'Ouest par le lot n° 1219.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106605-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur AMOUDZI Kossi Senyo, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en trois parcelles ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier et de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 35 a 82 ca, situé à SIGBEHOUE, connu sous le nom de AYI-KONDJI, préfecture du Golfe et borné PARCELLE A : au Nord par la propriété D'ALMEIDA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m. PARCELLE B : au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, et à l'Est par la propriété D'ALMEIDA. PARCELLE C : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété WILSON et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106606-GL déposée le 14-10-2022, Monsieur ANANI Kokou Edem, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 37 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de APEGAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 742 A et 743 A, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 740 A et 742 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106607-GL déposée le 14-10-2022, Madame KOMLAN Mulée-Mulée Edwige, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SOLIDARITE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 12 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSIAKOLEY M. EDOE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Imp Editogo

Dépôt légal n° 42 quarto-GL du 16 octobre 2022